



Conseil économique et social

Distr. générale
7 septembre 2021
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Groupe de travail permanent sur le vieillissement

Quatorzième réunion

Genève, 22 et 23 novembre 2021 (modalités hybrides)

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté de la quatorzième réunion

Qui se tiendra selon des modalités hybrides, au Palais des Nations,
à Genève, et s'ouvrira le lundi 22 novembre 2021, à 10 heures*

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour.
2. Travaux du Bureau du Groupe de travail permanent sur le vieillissement et séance d'information sur les résultats de manifestations relatives au vieillissement tenues en 2021.
3. Initiatives internationales nouvelles et en cours dans le domaine du vieillissement et suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
4. Quatrième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et de sa Stratégie régionale d'exécution :
 - a) Processus d'examen nationaux et séance d'information sur les rapports de pays reçus ;
 - b) Aperçus du rapport de synthèse et du rapport sur les vingt années d'exécution du Plan international de Madrid sur le vieillissement ;
 - c) Préparatifs de la Conférence ministérielle régionale sur le vieillissement de 2022 :
 - i) Questions d'organisation ;
 - ii) Format et projet d'ordre du jour du Forum des chercheurs et de la société civile.
 - d) Délibérations sur le contenu thématique proposé pour la Conférence ministérielle et sur un projet de déclaration ministérielle :
 - i) Séances de discussion en groupes restreints ;

* Les représentants participant à des réunions au Palais des Nations sont priés de s'inscrire en ligne en suivant la procédure décrite sur la page du site Web de la Commission économique pour l'Europe (CEE) consacrée à la quatorzième réunion du Groupe de travail permanent sur le vieillissement (<https://unece.org/population/events/fourteenth-meeting-standing-working-group-ageing>).



- ii) Débat en séance plénière et accord sur le format et le projet d'ordre du jour de la Conférence ministérielle ;
 - iii) Débat en séance plénière et accord sur un projet de déclaration ministérielle devant faire l'objet d'une consultation officielle avec les États membres.
5. Programme de travail du Groupe de travail permanent sur le vieillissement pour le quatrième cycle d'exécution de la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement – activités mises en œuvre en 2021 et prévisions pour 2022 :
- a) Coopération internationale, échange de données d'expérience et réflexion sur les politiques à mener :
 - i) Séminaires d'orientation sur le vieillissement ;
 - ii) Notes d'orientation ;
 - b) Lignes directrices et orientations recommandées, services consultatifs et renforcement des capacités :
 - i) Lignes directrices et guide pratique relatifs à la prise en compte du vieillissement ;
 - ii) Feuilles de route pour la prise en compte du vieillissement ;
 - iii) Ateliers et webinaires ;
 - iv) Projets de renforcement des capacités pour 2022 ;
 - c) Suivi de l'exécution de la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et renforcement de la base d'informations à l'intention des décideurs.
6. Activités menées dans le cadre du Programme conjoint sur le vieillissement intitulé « Mieux bâtir l'avenir à la lumière de la COVID-19 » (Fonds des Nations Unies pour la population/Organisation mondiale de la Santé/CEE/Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et HelpAge International).
7. Programme de travail pour 2022 de la composante Population du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population et recommandations relatives aux éléments clefs du programme de travail pour 2023.
8. Financement du programme de travail.
9. Questions diverses, résumé et conclusions de la réunion.

II. Annotations

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

Document(s) : *Ordre du jour provisoire annoté de la quatorzième réunion du Groupe de travail permanent sur le vieillissement* (ECE/WG.1/2021/1).

1. L'ordre du jour provisoire figurant dans le présent document a été établi sur la base de l'avant-projet approuvé par le Bureau du Groupe de travail permanent sur le vieillissement à sa session de juin, suivant sa treizième réunion. Le Groupe de travail sera invité à l'adopter.

2. Travaux du Bureau du Groupe de travail permanent sur le vieillissement et séance d'information sur les résultats de manifestations relatives au vieillissement tenues en 2021

Document(s) : *Rapport sur la treizième réunion du Bureau du Groupe de travail permanent sur le vieillissement* (ECE/WG.1/2021/3) ; *Rapport du Secrétaire général intitulé « Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement »* (A/76/156).

2. Le Président rendra compte des décisions prises par le Bureau à sa treizième réunion, les 23 et 24 mars, et à ses deux sessions trimestrielles suivantes, tenues les 24 juin et 24 septembre 2021.

3. Les participants seront informés des résultats de la onzième session du Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement de l'Assemblée générale, qui était consacrée au renforcement de la protection des droits humains des personnes âgées.

4. Le secrétariat rendra compte du projet de résolution ou de la résolution sur la suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement ainsi que de deux rapports du Secrétaire général sur des questions relatives au vieillissement récemment publiés ou à paraître.

5. Les membres du Groupe de travail permanent seront invités à faire part de leurs vues à ce sujet et à informer les autres participants des manifestations majeures se rapportant au vieillissement que leurs pays ont organisées en 2021.

3. Initiatives internationales nouvelles et en cours dans le domaine du vieillissement et suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030

6. Le ou la représentant(e) de la Commission européenne sera invité(e) à communiquer les résultats du débat public du printemps 2021 consacré au Livre vert sur le vieillissement de la Commission européenne et à décrire les prochaines étapes de la promotion du programme de travail sur le vieillissement.

7. Les représentants d'autres organisations internationales (notamment l'Organisation mondiale de la Santé, l'Organisation internationale du Travail et l'Union internationale des télécommunications) donneront des informations sur des projets et initiatives récemment lancés dans le domaine du vieillissement. Le secrétariat fournira des informations sur les projets relatifs au Forum régional sur le développement durable et sur le Forum des maires de 2022 et invitera le Groupe de travail permanent à examiner les contributions possibles. Les exposés seront suivis d'un débat.

4. Quatrième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et de sa Stratégie régionale d'exécution

a) Processus d'examen nationaux et séance d'information sur les rapports de pays reçus

8. Le secrétariat donnera un aperçu des rapports reçus jusqu'à présent des États membres dans le cadre du quatrième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et de sa Stratégie régionale d'exécution.

9. Les coordonnateurs nationaux seront invités à présenter la manière dont leurs pays ont mené à bien les processus d'examen nationaux et établi leurs rapports. Les pays devraient en particulier montrer comment la société civile et les autres acteurs ont été associés à ce processus et décrire les effets transversaux des engagements 8 (prise en compte du genre) et 10 (coopération régionale) pris dans le cadre de la Stratégie nationale d'exécution.

b) Aperçus du rapport de synthèse et du rapport sur les vingt années d'exécution du Plan international de Madrid sur le vieillissement

10. Le secrétariat présentera un document annoté contenant le projet de rapport de synthèse de 2022 sur l'application de la Stratégie régionale d'exécution du Plan international de Madrid sur le vieillissement dans la région de la CEE au cours du quatrième cycle quinquennal (2017-2021). Un avant-projet du rapport sur les vingt années d'exécution du Plan d'action international de Madrid, appelé à servir de document de fond pour la Conférence ministérielle, sera présenté aux participants pour observations et examen.

c) Préparatifs de la Conférence ministérielle régionale sur le vieillissement de 2022

Document(s) : *Note de cadrage et projet d'ordre du jour pour le Forum des chercheurs et de la société civile.*

i) Questions d'organisation

11. Le ou la représentant(e) de l'Italie, le pays hôte, informera les participants du déroulement et du format de la Conférence ministérielle, qui se tiendra à Rome du 15 au 17 juin 2022, ainsi que d'autres questions relatives à son organisation.

ii) Format et projet d'ordre du jour du Forum des chercheurs et de la société civile

12. Les organisateurs du Forum des chercheurs et de la société civile présenteront la note de cadrage et le projet d'ordre du jour pour le Forum.

d) Délibérations sur le contenu thématique proposé pour la Conférence ministérielle et sur un projet de déclaration ministérielle

Document(s) : *Contenu thématique proposé pour la Conférence ministérielle sur le vieillissement de 2022 ; texte préliminaire pour la déclaration ministérielle de Rome de 2022.*

i) Séances de discussion en groupes restreints

13. Les coordonnateurs des groupes de travail du Bureau chargés du contenu de la Conférence et de la rédaction du projet de déclaration feront des remarques liminaires, puis les participants se scinderont en trois ou quatre groupes de discussion et se retireront pour deux séances consécutives. La première sera consacrée à l'examen du format et de l'ordre du jour proposés pour la Conférence et la seconde à l'établissement d'un avant-projet de déclaration ministérielle.

ii) Débat en séance plénière et accord sur le format et le projet d'ordre du jour de la Conférence ministérielle

14. Le responsable ou rapporteur de chacun des groupes présentera un résumé des débats sur le contenu thématique et le projet d'ordre du jour de la Conférence. Le Président s'appuiera sur ces résumés pour faciliter la conclusion d'un accord quant à l'intitulé de la Conférence et son contenu thématique.

iii) Débat en séance plénière et accord sur un projet de déclaration ministérielle devant faire l'objet d'une consultation officielle avec les États membres

15. Le responsable ou rapporteur de chacun des groupes présentera un résumé des débats sur l'avant-projet de déclaration ministérielle et mettra en avant les amendements proposés et les réserves exprimées. Le Président s'appuiera sur ces résumés pour faciliter la conclusion d'un accord quant aux amendements à prendre en compte avant la soumission d'un projet de déclaration pour consultation officielle avec les États membres.

5. Programme de travail du Groupe de travail permanent sur le vieillissement pour le quatrième cycle d'exécution de la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement – activités mises en œuvre en 2021 et prévisions pour 2022

Document(s) : *Mise en œuvre du programme de travail du Groupe de travail permanent sur le vieillissement en 2021 (ECE/WG.1/2021/4).*

16. Le secrétariat présentera les éléments du programme de travail mis en œuvre en 2021 et les activités prévues pour 2022. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les membres du Groupe de travail permanent seront invités à adopter le rapport sur la mise en œuvre du programme de travail en 2021 ; le programme de travail pour 2022 et les recommandations relatives aux principaux éléments du programme de travail pour 2023 seront quant à eux examinés plus en détail au titre du point 7.

a) Coopération internationale, échange de données d'expérience et réflexion sur les politiques à mener

i) Séminaires d'orientation sur le vieillissement

17. Les membres du Groupe de travail permanent seront informés du prochain séminaire d'orientation sur le vieillissement à l'ère du numérique, qui aura lieu le 24 novembre 2021. Le Président invitera le Groupe de travail permanent à proposer des thèmes pour les prochains séminaires d'orientation. La liste des thèmes proposés sera ultérieurement communiquée aux États membres afin qu'ils en établissent l'ordre de priorité, les premier et deuxième thèmes étant retenus respectivement pour les séminaires d'orientation de 2022 et 2023.

ii) Notes d'orientation

Document(s) : *Note d'orientation n° 26 sur le vieillissement à l'ère numérique et note d'orientation n° 27 sur la prise en compte du vieillissement (avant-projet).*

18. Le secrétariat présentera la note d'orientation n° 26, publiée en juillet 2021, ainsi qu'un avant-projet de la note d'orientation n° 27 sur la prise en compte du vieillissement. Les participants seront invités à faire part de leurs vues sur les documents qui leur auront été présentés.

19. Pour la note d'orientation n° 28, le Groupe de travail permanent sera invité à envisager de choisir un sujet en lien avec le thème de la Conférence ministérielle de 2022.

b) Lignes directrices et orientations recommandées, services consultatifs et renforcement des capacités

Document(s) : *Lignes directrices relatives à la prise en compte du vieillissement (2021) ; guide pratique expérimental : phase 1 (projet) ; Feuille de route pour la prise en compte du vieillissement au Kazakhstan (version finale du projet).*

i) Lignes directrices et guide relatifs à la prise en compte du vieillissement

20. Le secrétariat rendra compte de la publication des lignes directrices relatives à la prise en compte du vieillissement et présentera un guide expérimental sur la première phase de leur application. Cette présentation sera suivie d'un débat sur les moyens de promouvoir l'utilisation de ces lignes directrices, par exemple en les traduisant dans les langues nationales et en organisant des cours de formation basés sur un guide.

ii) Feuilles de route pour la prise en compte du vieillissement

21. Le secrétariat présentera les principales conclusions et recommandations de la Feuille de route pour la prise en compte du vieillissement au Kazakhstan. Le ou la représentant(e) du Kazakhstan sera invité(e) à faire part des initiatives prises ou prévues au niveau national dans le domaine de la prise en compte du vieillissement.

iii) Ateliers et webinaires

22. Le secrétariat rendra compte brièvement d'une série de trois ateliers tenus en ligne d'avril à juin 2021 à l'appui de l'établissement des rapports nationaux sur l'exécution de la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement ainsi que de la publication d'une note d'orientation sur la participation effective des personnes âgées et de la société civile à la prise de décisions. Les membres du Groupe de travail permanent seront invités à présenter aux autres membres les cours, ateliers et séminaires pertinents qu'ils ont organisés en 2021.

iv) Projets de renforcement des capacités pour 2022

23. Le secrétariat invitera les États membres à indiquer s'ils souhaitent organiser les activités de formation et de renforcement des capacités sur la prise en compte du vieillissement prévues dans le programme de travail pour 2022 ou participer à ces activités. Les membres du Groupe de travail permanent seront en outre invités à proposer ou envisager d'autres domaines dans lesquels un renforcement des capacités serait souhaitable et à rendre compte des activités prévues dans leurs pays.

c) **Suivi de l'exécution de la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et renforcement de la base d'informations à l'intention des décideurs**

24. Le secrétariat fera part au Groupe de travail permanent des activités de suivi menées dans le cadre de la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, et des outils à disposition pour réunir les éléments utiles à l'élaboration des politiques. Les participants à la réunion seront tenus informés des travaux menés en 2021 par plusieurs États membres de la CEE aux fins du calcul de l'Indice du vieillissement actif, ainsi que des efforts entrepris par le secrétariat afin d'inclure les indicateurs relatifs à cet indice dans l'annexe du rapport de synthèse consacrée aux statistiques.

25. Le secrétariat fera également part au Groupe de travail permanent des faits nouveaux concernant le Programme relatif à la situation des hommes et des femmes au fil des générations. Il y aura ensuite un débat sur l'exploitation des données issues de ce programme comme base de connaissances utiles à l'élaboration des politiques dans la région. Les représentants des États membres ayant récemment conduit des enquêtes sur la situation des hommes et des femmes au fil des générations seront invités à faire part de leurs vues sur la question.

6. **Activités menées dans le cadre du Programme conjoint sur le vieillissement intitulé « Mieux bâtir l'avenir à la lumière de la COVID-19 » (Fonds des Nations Unies pour la population/ Organisation mondiale de la Santé/CEE/Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et HelpAge International)**

26. L'initiative régionale sur le vieillissement intitulée « Mieux bâtir l'avenir à la lumière de la COVID-19 » a pour but de renforcer l'appui et les actions coordonnées dans les États membres de la CEE par l'intermédiaire des équipes de pays des Nations Unies. Le secrétariat informera le Groupe de travail permanent des collaborations interinstitutions et des « missions en ligne » organisées avec plusieurs équipes de pays en 2021. Les participants seront également informés des conclusions d'une évaluation éclair expérimentale des effets de la COVID-19 sur la prise en charge à long terme des personnes âgées au Kazakhstan, que le secrétariat a engagée et menée à bien dans le cadre du Programme conjoint.

7. **Programme de travail pour 2022 de la composante Population du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population et recommandations relatives aux éléments clefs du programme de travail pour 2023**

Document(s) : *Projet de programme de travail pour 2022 de la composante Population du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population (ECE/WG.1/2021/5) ; présentation des éléments clefs du programme de travail pour 2023 de la composante Population du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population (ECE/WG.1/2021/INF).*

27. En décembre 2017, l'Assemblée générale a approuvé le remplacement à titre expérimental des exercices budgétaires biennaux par des exercices annuels, à compter de 2020 (résolution 72/266). Le projet de programme de travail pour 2022 suit la structure annuelle appliquée à compter de 2020 et comprend des modifications découlant de la résolution 74/251, adoptée par l'Assemblée générale en décembre 2019, et de la résolution 75/243, adoptée le 31 décembre 2020. Ce document est fondé sur le projet de budget-programme de la CEE pour 2022 (A/76/6 (Sect. 20)), qui a été examiné par le Comité exécutif en décembre 2020 et soumis à l'examen de l'Assemblée générale à sa soixante-seizième session.

28. Le Groupe de travail permanent sera invité à adopter le projet de programme de travail pour 2022 de la composante Population du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population et à le recommander au Comité exécutif pour approbation.

29. À sa 115^e réunion (mars 2021), le Comité exécutif a adopté un document portant sur l'examen séquentiel des propositions de programmes de travail des sous-programmes de la Commission (document 2021/8). Conformément à la procédure d'examen séquentiel, le Bureau du Groupe de travail permanent a examiné à sa réunion tenue à l'automne 2021 la proposition concernant les éléments clés du programme de travail pour 2023 de la composante Population. Le Groupe de travail permanent sera invité à examiner l'aperçu des éléments clés du programme de travail pour 2023 de la composante Population du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population et à formuler, au besoin, des recommandations sur ces éléments. Il sera tenu compte, dans le projet de plan-programme pour 2023 de la composante Population du sous-programme, des recommandations approuvées par le Groupe de travail permanent et incluses dans ses décisions.

8. Financement du programme de travail

30. Le secrétariat rendra compte du financement du programme de travail et, notamment, de l'allocation budgétaire des contributions récemment reçues, et mettra en évidence les domaines pour lesquels des contributions supplémentaires sont nécessaires. Les membres du Groupe de travail permanent seront invités à annoncer des contributions et à examiner des possibilités de financement.

9. Questions diverses, résumé et conclusions de la réunion

31. Les membres du Groupe de travail permanent qui souhaitent débattre d'autres questions au titre de ce point de l'ordre de jour sont invités à en informer le secrétariat avant la réunion.

32. Avec le concours du secrétariat, le Président fera la synthèse des décisions prises au cours de la réunion annuelle du Groupe de travail permanent sur le vieillissement.
